

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES MINIMALES DE FONDS PROPRES ET D’ENGAGEMENTS ELIGIBLES AU MREL INTERNE EXERCICE DECEMBRE 2025

Indicateurs clés – capacité interne d’absorption des pertes : MREL interne (EU ILAC)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l’article 12 du Règlement d’Exécution (UE) 2021/763 de la Commission relatif au déclaratif du MREL.

EU ILAC - Capacité interne d'absorption des pertes: MREL interne (mC)								
		30066 - CIC	10096 - Lyonnaise de Banque	30087 - CIC Est	10057 - CIC Sud Ouest	30027 - CIC Nord Ouest	30047 - CIC Ouest	
		c	a	a	a	a	a	
		Informations qualitatives *	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	
Exigence applicable et niveau d'application								
EU-1	L'entité est-elle soumise à une exigence en matière de fonds propres et d'engagements éligibles applicable aux EISM non UE? (O/N)	N						
EU-2	Si la réponse à la ligne EU-1 est «Oui», l'exigence est-elle applicable sur base consolidée ou sur base individuelle? (C/I)							
EU-2a	L'entité est-elle soumise à une MREL interne? (O/N)	O						
EU-2b	Si la réponse à la ligne EU-2a est «Oui», l'exigence est-elle applicable sur base consolidée ou sur base individuelle? (C/I)		C	I	I	I	I	
Fonds propres et engagements éligibles								
EU-3	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)		20 408,40	1 271,06	747,62	408,10	691,69	635,78
EU-4	Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EU-5	Fonds propres de catégorie 2 éligibles		3 328,45	32,04	22,20	16,36	17,27	19,10
EU-6	Fonds propres éligibles		23 736,85	1 303,09	769,83	424,46	708,97	654,87
EU-7	Engagements éligibles		9 994,70	2 070,94	1 671,67	1 179,48	1 591,63	1 449,38
EU-8	dont: garanties autorisées							
EU-9a	(Ajustements)							
EU-9b	Éléments de fonds propres et d'engagements éligibles après ajustements		33 731,56	3 374,03	2 441,50	1 603,94	2 300,59	2 104,25
Montant total d'exposition au risque et mesure de l'exposition totale								
EU-10	Montant total d'exposition au risque (TREA)		160 883,76	17 345,68	10 637,16	7 845,78	9 884,54	9 622,10
EU-11	Mesure de l'exposition totale (TEM)		415 422,92	47 771,43	34 106,55	23 976,09	33 140,45	30 650,55
Ratio des fonds propres et des engagements éligibles								
EU-12	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage du TREA		20,97%	19,45%	22,95%	20,44%	23,27%	21,87%
EU-13	dont: garanties autorisées							
EU-14	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage de la TEM		8,12%	7,06%	7,16%	6,69%	6,94%	6,87%
EU-15	dont: garanties autorisées							
EU-16	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du TREA) disponibles une fois que les exigences de l'entité sont remplies							
EU-17	Exigence globale de coussin de fonds propres spécifique à l'établissement							
Exigences								
EU-18	Exigence exprimée en pourcentage du TREA		15,69%	15,82%	15,84%	15,84%	15,85%	15,83%
EU-19	dont: partie de l'exigence pouvant être remplie au moyen d'une garantie							
EU-20	Exigence exprimée en pourcentage de la TEM		5,91%	5,92%	5,92%	5,92%	5,92%	5,92%
EU-21	dont: partie de l'exigence pouvant être remplie au moyen d'une garantie							
Pour mémoire								
EU-22	Montant total des engagements exclus visés à l'article 72 bis, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 575/2013							

* informations qualitatives valables pour toutes les entités

Rang dans la hiérarchie des créanciers au niveau des entités qui ne sont pas des entités de résolution (EU – TLAC2)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l’article 13 du Règlement d’Exécution (UE) 2021/763 de la Commission. Il présente la ventilation des fonds propres et passifs selon les échéances et leur éligibilité en MREL, ainsi que les rangs dans la hiérarchie des créanciers dans le cadre d’une procédure normale d’insolvabilité.

EU TLAC2b: rang dans la hiérarchie des créanciers – entité qui n’est pas une entité de résolution (mC)							
30066 - CIC		Hiérarchie en cas d’insolvabilité					
		1	1	3	3	5	5
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre
1							
2	Description du rang en cas d’insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Créances résultant d’instruments de Tier 2	Créances résultant d’instruments de Tier 2	Créances de dettes senior non préférées	Créances de dettes senior non préférées
3							
4							
5							
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	612	19 797	3 580	0	9 743	0
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	519	0	1 304	0
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	108	0	4 444	0
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	2 953	0	3 995	0
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l’exclusion des titres perpétuels	0	0	0	0	0	0
11	dont: titres perpétuels	612	19 797	0	0	0	0
10096 - Lyonnaise de Banque		Hiérarchie en cas d’insolvabilité					
		1	1	3	3	5	5
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre
1							
2	Description du rang en cas d’insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Créances résultant d’instruments de Tier 2	Créances résultant d’instruments de Tier 2	Créances de dettes senior non préférées	Créances de dettes senior non préférées
3							
4							
5							
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	291	980	79	0	2 024	0
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	4	0	0	0
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	75	0	275	0
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	0	0	1 394	0
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l’exclusion des titres perpétuels	0	0	0	0	355	0
11	dont: titres perpétuels	291	980	0	0	0	0
30087 - CIC Est		Hiérarchie en cas d’insolvabilité					
		1	1	3	3	5	5
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre
1							
2	Description du rang en cas d’insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Créances résultant d’instruments de Tier 2	Créances résultant d’instruments de Tier 2	Créances de dettes senior non préférées	Créances de dettes senior non préférées
3							
4							
5							
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	225	523	55	0	1 639	0
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	41	0	188	0
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	14	0	1 081	0
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	0	0	370	0
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l’exclusion des titres perpétuels	0	0	0	0	0	0
11	dont: titres perpétuels	225	523	0	0	0	0
10057 - CIC Sud Ouest		Hiérarchie en cas d’insolvabilité					
		1	1	3	3	5	5
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre
1							
2	Description du rang en cas d’insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Créances résultant d’instruments de Tier 2	Créances résultant d’instruments de Tier 2	Créances de dettes senior non préférées	Créances de dettes senior non préférées
3							
4							
5							
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	258	150	41	0	1 155	0
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	30	0	0	0
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	11	0	675	0
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	0	0	480	0
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l’exclusion des titres perpétuels	0	0	0	0	0	0
11	dont: titres perpétuels	258	150	0	0	0	0
30027 - CIC Nord Ouest		Hiérarchie en cas d’insolvabilité					
		1	1	3	3	5	5
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre
1							
2	Description du rang en cas d’insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Créances résultant d’instruments de Tier 2	Créances résultant d’instruments de Tier 2	Créances de dettes senior non préférées	Créances de dettes senior non préférées
3							
4							
5							
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	230	461	43	0	1 566	0
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	31	0	311	0
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	12	0	691	0
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	0	0	564	0
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l’exclusion des titres perpétuels	0	0	0	0	0	0
11	dont: titres perpétuels	230	461	0	0	0	0
30047 - CIC Ouest		Hiérarchie en cas d’insolvabilité					
		1	1	3	3	5	5
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre
1							
2	Description du rang en cas d’insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Créances résultant d’instruments de Tier 2	Créances résultant d’instruments de Tier 2	Créances de dettes senior non préférées	Créances de dettes senior non préférées
3							
4							
5							
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	87	549	47	0	1 421	0
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	35	0	291	0
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	12	0	599	0
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	0	0	531	0
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l’exclusion des titres perpétuels	0	0	0	0	0	0
11	dont: titres perpétuels	87	549	0	0	0	0